



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 26 juin 2018

Préavis N° 7/2018 concernant le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2017

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 25 juin 2018 présidée par Madame Gabrielle Pasche, présidente.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N°07/2018,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité, la conclusion du préavis municipal, à savoir :

- Adopter les comptes communaux 2017 tels que présentés

a accepté à la majorité des voix et 2 abstentions, la conclusion du préavis municipal, à savoir :

- Donner décharge à la municipalité pour sa gestion de l'exercice 2017

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 25 juin 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Gabrielle Pasche



La secrétaire


Séverine Rotondo